

Informations de base	
1996/2068(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Relations avec les Républiques transcaucasiennes: stratégie de l'Union Subject 6.40.04.04 Relations avec les pays du Caucase	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense		CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène (UPE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENER Recherche, développement technologique et énergie		
	RELA Relations économiques extérieures		DIMITRAKOPOULOS Giorgos (PPE)
			29/05/1996
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
31/05/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0205 	Résumé
08/05/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/09/1996	Vote en commission		Résumé
09/09/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0279/1996	
17/01/1997	Débat en plénière		
17/01/1997	Fin de la procédure au Parlement		
03/02/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2068(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07793

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0279/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0004	09/09/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0023/1997 JO C 033 03.02.1997, p. 0113-0133	17/01/1997	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0205 		31/05/1995	Résumé

Relations avec les Républiques transcaucasiennes: stratégie de l'Union

1996/2068(COS) - 17/01/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Hélène CARRERE D'ENCAUSSE (UPE, F), le Parlement estime nécessaire que l'Union adopte une stratégie vis-à-vis de la Transcaucasie (celle-ci englobe l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie). Cette stratégie devrait avoir pour objectif de: - consolider l'indépendance de ces trois Etats; - oeuvrer à la recherche d'une solution négociée aux crises politiques qui affectent la région, en appliquant les mêmes critères généraux et en tenant compte des interactions possibles entre plusieurs foyers de crise; - promouvoir la démocratie et la société civile; - favoriser le développement économique de ces trois pays dans le cadre de l'économie sociale de marché et dans le respect de l'environnement. Demandant l'adoption d'une position commune du Conseil en la matière, le Parlement se félicite des accords de partenariat et de coopération signés en avril 1996 avec ces trois pays, qui prévoient notamment une coopération économique plus étroite. Ces accords devraient permettre de rétablir les échanges commerciaux traditionnels (énergie, matières premières, produits agricoles). Toutefois, le Parlement demande que l'on fasse davantage et que l'on prenne des mesures pour renforcer les échanges économiques avec l'Union, promouvoir la coopération régionale, développer un système bancaire moderne et les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications, ... Sur le plan politique, le Parlement demande à l'Union d'agir pour rechercher une solution pacifique aux crises affectant cette région. Rappelant, notamment, la situation dramatique des réfugiés en Azerbaïdjan, en Arménie et en Géorgie, il demande à l'Union de poursuivre son action humanitaire. Plus spécifiquement, il demande la levée, sans délai, du blocus imposé à l'Arménie par la Turquie et l'Azerbaïdjan et, dans le cas de ce dernier pays, que des efforts soient accomplis en vue d'une plus grande démocratisation. Dans le même sens, le Parlement demande à la Commission, par l'entremise de son programme TACIS, d'oeuvrer à une meilleure coexistence et à la compréhension mutuelle de ces Etats. Sur le plan financier, le PE propose l'octroi de prêts liés à des projets spécifiques d'investissement pour la réalisation de réseaux transeuropéens (prêts BERD et BEI). Rappelant son inquiétude vis-à-vis des centrales nucléaires de type soviétique, il souhaite que TACIS prévoie une aide au titre de la sûreté nucléaire à la centrale de Medzamor en Arménie. Par ailleurs, l'Union devrait examiner le rôle que la Mer Noire pourrait jouer dans le développement de ses relations avec les Etats de Transcaucasie, étant donné qu'elle relie cette région au coeur industriel de l'Europe via la liaison fluviale Rhin/Danube. Enfin, le Parlement attire l'attention sur le fait que le transport de pétrole depuis les ports de la Mer Noire à travers les détroits peut représenter un risque écologique non négligeable. Il demande en conséquence à l'Union de donner son appui à la construction de l'oléoduc entre Burgas (Bulgarie) et Alexandroupolis (Grèce).

Relations avec les Républiques transcaucasiennes: stratégie de l'Union

1996/2068(COS) - 31/05/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : définir une stratégie globale d'aide aux 3 républiques transcaucasiennes de l'ex-URSS, à savoir la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui tienne compte des difficultés spécifiques de ces pays (notamment dues aux conflits armés locaux) et déterminer dans quel cadre doit se poursuivre la coopération, y compris dans le domaine des relations contractuelles. -CONTENU : Confrontés à résoudre d'importants problèmes posés par des conflits intérieurs, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan se retrouvent quasiment isolés vis-à-vis de l'extérieur et incapables de surmonter leur grave handicap économique. C'est pourquoi, l'Union apparaît de plus en plus comme un partenaire de premier plan (depuis 1994, l'Union a menés dans ces pays un des plus importants programmes individuels d'aide alimentaire et d'assistance technique). Sur le plan politique, la région reste instable (notamment par la non-application de cessez-le-feu en Abkhazie et la résurgences de conflits dans le Nagorny-Karabakh), entraînant une dépendance croissante vis-à-vis de l'aide humanitaire et une situation économique catastrophique. Pour pallier ces diverses difficultés, l'Union, qui possède des intérêts géopolitiques et économiques dans la région (notamment dans le secteur de l'énergie) et un intérêt moral à aider ces 3 républiques, propose une stratégie globale et coordonnée d'aide basée : -d'une part, sur la négociation, dans les conditions appropriées, d'un accord de partenariat et de coopération avec chacune des républiques concernées : la Commission hésite encore à ce stade à proposer des accords du type de ceux en cours d'adoption avec les 6 autres républiques ex-soviétiques et comportant des contraintes politiques non négligeables ou des accords moins ambitieux mais comportant une clause évolutive et des "droits de l'homme" (son avis étant qu'un accord de partenariat constituerait un signal politique important) et, -d'autre part, sur des mesures visant à garantir la survie de la population (aide alimentaire et humanitaire) et l'assistance technique à la reconstruction d'après-guerre. Il s'agirait notamment de prévoir une aide financière exceptionnelle, sous la forme de prêts accordés par l'Union, dans le cadre d'accords de stand-by du FMI. Cette stratégie s'articulerait autour des éléments suivants : .appui politique à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale (laquelle s'appuierait sur la reconnaissance de l'inviolabilité des frontières et l'exclusion du recours à la force), .dialogue politique sur une base bilatérale/régionale (avec pour objectif la résolution des conflits régionaux), .aide au renforcement des institutions démocratiques, .aide humanitaire, alimentaire et énergétique, .aide financière aux 3 républiques pour résoudre leurs problèmes de balance des paiements, .aide à la reconstruction d'après-guerre par la voie du programme TACIS (promotion des échanges et des investissements, assistance technique pour la mise en place d'institutions, soutien aux entreprises, restructuration de l'agriculture et de l'énergie et promotion des moyens de communication dans la région et avec les voisins), .coopération avec les autres principaux donateurs. La présence de la Communauté dans la région est également essentielle afin de promouvoir ses intérêts dans le secteur de l'énergie (en particulier en Azerbaïdjan, dans la zone pétrolière de la mer Caspienne). L'Europe compte aussi renforcer le dialogue politique avec ces 3 républiques ainsi qu'avec la Russie, la Turquie et l'Organisation de coopération économique (ECO), dont l'Azerbaïdjan est membre. La communication de la Commission propose enfin une proposition de position commune du Conseil (à adopter dans le cadre de la PESC) afin d'appuyer sa proposition d'action coordonnée (notamment dans le domaine de la coopération politique, du soutien des institutions démocratiques et éventuellement de certains secteurs d'aide).